

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 28 août 2023 à 16h35 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Achat d'une rétro-excavatrice : dépôt des soumissions et octroi du contrat;**
- 3 **Fin à la probation de l'employé 03-0111;**
- 4 **Réaménagement de l'équipe de voirie - autorisation de dépenses;**
- 5 **Période de questions;**
- 6 **Levée de la séance.**

23-08-262 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-263 ACHAT D'UNE RÉTRO-EXCAVATRICE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que, dans le cadre de l'appel d'offres 2023-014 (ci-après l'**Appel d'offre**), les soumissionnaires étaient invités à déposer leur soumission pour l'achat d'une rétro-excavatrice 2023 (ou +) neuve ou légèrement utilisée 2023 pour la Municipalité d'Adstock (ci-après **Municipalité**);

ATTENDU que la Municipalité a reçu trois soumissions, soit celle de Longus Québec (ci-après **Longus**), celle de Brandt Tractor Ité (ci-après **Brandt**) ainsi que celle de Toromont Cat (ci-après, **Toromont**);

ATTENDU que certaines exigences des Documents d'appel d'offres ont été interprétées différemment par les soumissionnaires;

ATTENDU que la clause de réserve de l'Appel d'offres prévoit que *la municipalité d'Adstock ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil*;

ATTENDU l'opinion juridique de la firme THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.;

ATTENDU que la Municipalité entend annuler l'Appel d'offres;

ATTENDU que la Municipalité entend apporter des modifications aux Documents d'appel d'offres en vue du lancement d'un nouvel appel d'offres;

ATTENDU que la Municipalité entend autoriser un nouvel appel d'offres pour l'achat d'une rétro-excavatrice 2023 (ou +) neuve ou légèrement utilisée 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit:

- D'ANNULER l'appel d'offres 2023-014;
- D'AUTORISER un nouvel appel d'offres pour l'achat d'une rétro-excavatrice 2023 (ou +) neuve ou légèrement utilisée 2023;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-264 **FIN À LA PROBATION DE L'EMPLOYÉ 03-0111**

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant la période de probation;

ATTENDU que le conseil ne se considère pas satisfait du travail de l'employé 03-0111;

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu de mettre la fin de la période de probation de l'employé numéro 03-0111 et par conséquent son emploi à la Municipalité d'Adstock en date du mardi 29 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-08-265 **RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE VOIRIE - AUTORISATION DE DÉPENSES**

ATTENDU les discussions tenues au dernier comité des relations de travail;

ATTENDU qu'un réaménagement de l'environnement de travail est nécessaire pour l'équipe de voirie et que l'espace est limité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu que le conseil autorise une location de roulotte de chantier au coût de 8 100\$ plus taxes à la compagnie Location Prince Inc. pour une période d'une année, ainsi qu'il autorise les frais de raccordement électrique pour cette roulotte selon la disponibilité d'un électricien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

23-08-266 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 17h01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin